

Image not found or type unknown



Changement de tva entre le devis et la facturation

Par **nddeep**, le **11/10/2009** à **17:40**

Bonjour,rrnrnAyant commandé un prestation de traiteur qui a eu lieu le 26/09/09, la TVA applicable est à 5,5% (sauf pour l'alcool). D'autre part, nous avons validé le devis en décembre dernier, avec une TVA à 19,6%. rnrnEntre le devis signé et la facture, le traiteur a augmenté ses prix HT de manière à nous faire une remise de seulement 2,5% (l'argument utilisé est l'augmentation des salaires des employés et l'investissement). Est-ce légal ? Selon moi, il aurait dû nous facturer par rapport aux prix HT validés en décembre, lors de la signature du devis.rnrnMerci par avance pour vos réponses.